

■ **A S.A. en liquidation**, à Bex, en faillite (FOSC du 07.04.2003, p. 18). La procédure de faillite étant clôturée, la raison sociale est radiée d'office, conformément à l'art. 66, al. 2 ORC.
Journal no 193 du 09.01.2004
(02072384 / CH-550.0.095.733-8)